

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2016

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille seize, le quinze juin, à 19 heures, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 3 juin 2016 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, salle des Conférences en Mairie de Franconville.

PRESENTS :

- Commune de FRANCONVILLE M. MELKI, *Président*
M. VERBRUGGHE (*représenté par Mme SENSE*)

- Commune de SANNOIS M. LEITERER
M. PORTIER

- Commune d'ERMONT M. HERBEZ

ABSENT(S) / EXCUSE(S) :

- Commune d'ERMONT M. HAQUIN

SECRETAIRE :

M. HERBEZ

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur HERBEZ, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2016

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès verbal du 13 avril 2016. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 avril 2016.

DELIBERATIONS

**1. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE POUR LES RESIDENCES LES
TEMPLIERS ET CADET DE VAUX III**

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour la résidence Cadet de Vaux III,

APPROUVE les termes de la convention de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour la résidence Les Templiers,

ATTRIBUE une subvention pour un montant maximum de 5 100 € pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence Cadet de Vaux III.

ATTRIBUE une subvention pour un montant maximum de 3 418 € pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence Les Templiers.

2. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TITRES TICKETS RESTAURANT

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la mise en place de tickets restaurants, à partir du 1^{er} octobre 2016 au bénéfice des personnels titulaires, contractuels et de droit privé du SICSEF,

FIXE la valeur du ticket restaurant à 8,50€ et la participation SICSEF à 60% de la valeur du ticket,

DIT que les tickets seront établis au nom du SICSEF et non nominativement,

AUTORISE le Président à signer la convention avec la société EDENRED FRANCE pour renouveler l'attribution des tickets restaurants en faveur du personnel,

DECIDE que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2016.

3. DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2016

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à procéder aux écritures exposées ci-dessus et d'approuver la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2016 comme suit :

Section d'investissement

- R001 – Résultat d'investissement reporté :	+ 29 633.94 €
- D2183 – Matériel de bureau et informatique :	+ 15 000.00 €
- D2184 – Mobilier :	+ 14 633.94 €

La séance est levée à 19h45.

Xavier MELKI
Président

